

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DAC 43 Subvention à l'association Hippocampe Association pour la recherche en mime corporel (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel 2, passage de la Fonderie, Paris 11e ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 11^e en date du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Hippocampe Association pour la recherche en mime corporel pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2012 (X02040 / 2012_01026 / 20641). Son siège social est situé 2, passage de la Fonderie dans le 11e arrondissement.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.